



URBÈS



RECHERCHE

Nouvelle équipe pour la gérance du camping municipal

La commune d'Urbès est à la recherche de son nouveau régisseur ou régisseuse pour la gestion de son camping ** municipal à l'ouverture de la saison 2026.

Le camping municipal d'Urbès « Benelux-Bâle » propriété de la commune d'Urbès a ouvert ses portes en 1972. Administré sous la forme d'une gérance en régie de recettes avec la nomination d'un régisseur, il propose à la location des emplacements libres et des emplacements résidents.

Poste de régisseur/gérant employé de la Commune

Le régisseur/gérant est recruté **en CDD sur la période allant de mi-mars à mi-octobre de chaque année.**

Sous l'autorité du Maire et en lien avec l' élu responsable, le régisseur aura à gérer l'activité et l'exploitation du camping municipal (ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre).

Il assurera également les travaux d'entretien des espaces verts et veillera à la propreté des espaces communs.

Le poste est marqué par la polyvalence, la disponibilité et la responsabilité des encaissements.

Le poste est soumis à des horaires de travail aménagés allant du lundi au dimanche avec amplitude variable en fonction des obligations de service.

Le régisseur entretiendra des relations avec l'ensemble des agents de la commune pour la bonne gestion du site et des réservations.

Le régisseur aura à sa disposition un mobile home personnel qu'il pourra occuper tout au long de la saison.

Compétences/Exigences requises/Qualifications :

- capacités d'organisation
- sens du service public
- disponibilité, polyvalence
- facilités à appréhender le logiciel de réservation et de facturation (formation préalable)
- savoir accueillir (goût du contact, aisance relationnelle)
- aptitude au travail en équipe
- anglais impératif, l'allemand serait très apprécié

Locaux de restauration – restauration de type rapide avec licence III

Des locaux de restauration dans l'enceinte du camping pourront être occupés et mis en contrat annuellement par le conjoint, partenaire, enfant ou parent du régisseur qui sera exploitant à son compte de l'activité de petite restauration.

En collaboration étroite avec le régisseur, l'ouverture du point de restauration sera faite principalement pour satisfaire les besoins des campeurs mais pourra également être exercée avec les clients extérieurs et se poursuivre en-dehors de la saison d'ouverture du camping si souhaité.

Contact mairie : M. le Maire, Stéphane KUNTZ 16 Grand'Rue 68121 Urbès

✉ mairie@urbes.fr

☎ 03.89.82.60.91